

## THEMES

Réseau des territoires  
Formation  
Forêt des collectivités  
Bois énergie  
Bois construction  
Montagne  
Multifonctionnalité

L'INFO 38 | mai 2016 | n° 6

## ZOOM

**La grande Région Auvergne-Rhône-Alpes : les élus des collectivités s'organisent pour mutualiser leur action sur la forêt et la filière bois**

### Actus :

Les élus du Trièves impliqués dans la commercialisation de leurs bois

Le réseau des correspondants forêt : un outil qui suscite l'engouement dans les Bonnevaux

Les Communes forestières d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont fusionné !

**Dans la dynamique initiée par la création de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, les associations de Communes forestières Auvergne et Rhône-Alpes ont finalisé ce samedi 28 mai 2016, leur fusion effective...**

### Agenda :

**23 juin : Ventes publiques ONF à Allevard**

C'est au cœur du Pilat, dans la Loire, que la nouvelle organisation des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes présente les orientations politiques et stratégiques défendues auprès de son public cible : les élus des collectivités, concernées par la forêt et sa filière, tant pour l'aménagement de leur territoire, son développement économique et sa gestion durable, que par la valorisation de leur propriété forestière.

Les Communes forestières œuvrent au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local :

- Circuits courts,
- Emplois locaux,
- Mobilisation et valorisation des bois,
- Gestion durable et services écosystémiques sont les fondements de leur intervention.

Fortes de ces valeurs partagées, **les Communes forestières d’Auvergne et de Rhône-Alpes ont fusionné** ce 28 mai 2016 !

Ainsi à l’échelle de la grande Région, les Communes forestières représentent :

- 9 associations départementales,
- 889 communes adhérentes,
- 52 autres collectivités publiques (EPCI, syndicats,...).

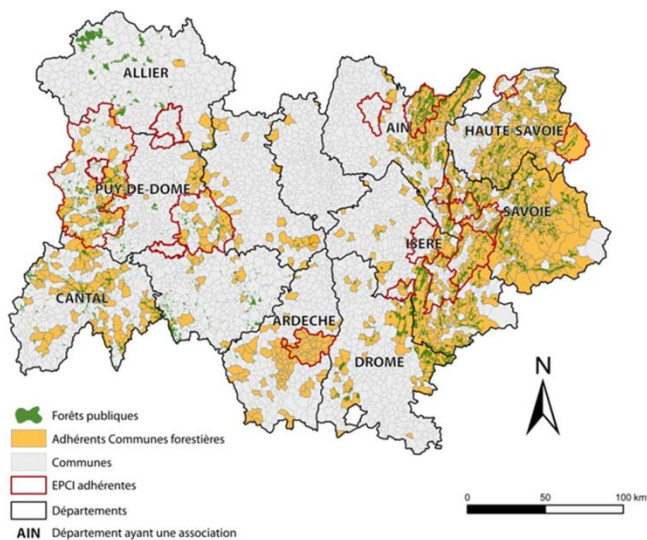
Nommée « **Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes** », cette nouvelle association loi 1901 est affiliée à la Fédération nationale des Communes forestières.

Le réseau des Communes forestières constitue une force de proposition vis-à-vis de l’Europe, de l’Etat, de la Région et des Départements, pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte des territoires. Elles ont pour cela une triple légitimité : elles représentent et accompagnent **les élus propriétaires forestiers, aménageurs du territoire et maîtres d’ouvrage de bâtiments publics**. Par ce triple rôle, elles ont un effet d’entraînement fort sur la valorisation de la forêt et du bois.

Les élus en charge du développement économique local sont légitimes pour orienter la destination de la ressource, arbitrer les conflits d’usage, faciliter les dynamiques d’acteurs, prendre la maîtrise d’ouvrage de projets forêt/bois, et sont, par leurs fonctions, garants de l’intérêt général.

Les Communes forestières **informent, forment, accompagnent et outillent les élus** sur une multitude de thématiques concernant la forêt et la filière bois.

Les Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes



**L’Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes :**  
**9** associations départementales  
**889** communes adhérentes  
**52** autres collectivités adhérentes (Région, Départements, Communauté de communes, SMGF...)

Sources : Géo FLA / IGN / Communes forestières  
 Réalisation : Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, 2016

## Une ligne politique Auvergne-Rhône-Alpes commune : valoriser plus en mobilisant mieux !

Avec les derniers chantiers entrepris au niveau national, signature du Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'Office national des forêts, et participation à la rédaction du plan national de la forêt et du bois, **les Communes forestières se positionnent pour mobiliser plus de bois dans le respect de la gestion durable des forêts et de sa valorisation locale.**

Ainsi, **75%** des forêts des collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes sont éco-certifiées **PEFC** et sont dotées d'un **document d'aménagement**. Ce dernier garantit la gestion durable et assure la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier pour que la forêt contribue à l'équilibre de trois fonctions : écologique, économique et sociale.

Par les actions qu'elles déploient, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes agissent pour :

- **Appuyer les intercommunalités** pour qu'elles intègrent le sujet forestier dans les **politiques locales et de massifs** : la forêt et la filière bois sont des composantes au cœur de l'aménagement et de l'économie des territoires ruraux et montagnards pilotés par les élus,
- Accroître la valorisation du **bois local dans la construction** : montrer l'exemple, innover et expérimenter pour dupliquer,
- Accroître la valorisation des produits dans le domaine du **bois énergie** (rôle des élus dans l'organisation de l'approvisionnement local en plaquettes forestières, la gestion de leurs équipements : hangars, réseaux, chaufferies),
- **Accroître la récolte et mieux commercialiser** : les élus d'Auvergne et de Rhône-Alpes sont détenteurs d'une ressource en bois qui représente 426 000 hectares et qui permet la commercialisation de 850 000 m<sup>3</sup> de bois par an (source ONF); et développer des **actions conjointes en forêts publiques et privées**,
- Agir efficacement sur le **foncier forestier** : nouvelles prérogatives des élus permises par la loi d'Avenir,
- Atteindre le maximum d'élus par des actions d'information et de formation : l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes est un **organisme de formation agréé**.

ACTUS | forêts des collectivités

## Les élus du Trièves impliqués dans la commercialisation de leurs bois

C'est au cœur du massif du Trièves, dans la commune de Clelles, que s'est tenu le 29 avril 2016 une formation à destination des élus sur le thème de la commercialisation du bois. Onze élus étaient présents à cet évènement organisé conjointement par l'association des Communes forestières de l'Isère et la Communauté de communes du Trièves.



Sujet complexe de par son vocabulaire et ses possibilités multiples, le choix du mode de commercialisation des bois communaux est néanmoins crucial pour optimiser les revenus de la vente des bois et l'approvisionnement de la filière aval. Au-delà d'un revenu, qui peut être un élément important des recettes de certaines communes, le choix du mode de commercialisation relève en effet d'un véritable choix politique.

La présentation, agrémentée par un point d'actualité concernant les évolutions actuelles de la procédure de présentation et de validation des programmes de coupes annuels (état d'assiette) était structurée autour d'une explication des modes de commercialisation. Cette dernière a permis l'émergence de **discussions et de réflexions stratégiques**, par ailleurs enrichies par les apports des professionnels présents. Plus qu'une réunion d'information, c'est donc un **moment d'échange et de concertation** des plus constructif qui s'est tenu entre acteurs de la filière.



## Vers une transition en faveur du développement des contrats d'approvisionnement ?

Le développement des contrats d'approvisionnement correspond à la politique forestière nationale actuelle, et fait partie des objectifs du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020, signé par l'Etat, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des Communes forestières. Un focus sur ce mode de commercialisation a été réalisé par Rémy Lecomte, responsable ONF sur le Trièves. Il a ainsi déclaré à cette occasion : « *le contrat d'approvisionnement permet de mieux valoriser les bois et de correspondre aux besoins des clients* ». Thomas Barthalay, scieur à Tréminis, a soutenu le développement des contrats d'approvisionnement en répondant que grâce à ces derniers « *la visibilité sur la qualité des bois est améliorée, et c'est ce que nous recherchons* ». Les élus se sont à nouveau montrés très réceptifs à l'émergence de tels contrats sur le territoire du Trièves. Car les avantages de la contractualisation sont nombreux : c'est tout d'abord un **facteur de sécurisation de l'approvisionnement des scieries régionales**, et un gage pour les collectivités de disposer d'un **revenu régulier et connu d'avance**, ce qui représente un atout majeur en faveur de la planification des budgets.

Le dynamisme des participants présents à cette demi-journée de formation, et notamment des élus, témoigne d'une volonté partagée de faire de la **filière forêt-bois un moteur de l'économie locale**.

Soulignons que le territoire du Trièves est porteur de plusieurs initiatives pour le développement de la filière. En effet, il est par exemple partenaire du projet SYMBIOSE de l'appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC Bois 2015, qui vise à accroître la mobilisation raisonnée de bois, et il accueillera le 3 juin prochain le colloque « Notre forêt de montagne », journée de rencontre et de débats en présence des acteurs de la filière. Une bien belle dynamique venant renforcer d'avantage la culture identitaire forêt bâtie par le territoire depuis le lancement de la charte forestière il y a maintenant onze ans.

## Le réseau des correspondants forêt : un outil qui suscite l'engouement dans les Bonnevaux

Fortes de leur appartenance au réseau des chartes forestières de territoire, les collectivités regorgent d'initiatives pour animer et dynamiser la filière forêt-bois locale : le réseau des correspondants forêts est l'une d'entre elles.



Initialement créé par la charte forestière du Pays de Guéret (23) et repris depuis par plusieurs territoires Rhône-alpins, le **réseau des correspondants forêt** poursuit sa montée en puissance.

Le principe ? Désigner sur la base du volontariat un « correspondant forêt » pour chaque commune (élu, technicien, habitant...).

Véritable **relai local pour toutes les questions forestières**, il joue le rôle d'interface et fait remonter les attentes et préoccupations des habitants et usagers et communique en retour sur les actions engagées par la charte forestière. Une action bilatérale jusqu'alors non assurée et **qui facilite la communication entre tous**.

L'existence d'un tel interlocuteur peut par exemple s'avérer particulièrement utile pour résoudre des situations de conflits liées à la dégradation de la voirie forestière, parfois mise à rude épreuve par le passage des engins d'exploitation. Par **l'évaluation de l'état de la desserte avant et après chantier et la discussion avec l'exploitant forestier**, le correspondant forêt contribuera à pérenniser le bon état de la voirie communale ainsi que la bonne entente entre la collectivité, les exploitants, les promeneurs, les chasseurs et l'ensemble des citoyens. Ce sont aujourd'hui près de 50% des communes du territoire des Bonnevaux ayant identifié leur correspondant, ceci seulement 4 mois après le lancement de la démarche. Cette dynamique témoigne de la ferme volonté des élus de communiquer davantage sur le volet forestier et de s'impliquer dans la gestion et la valorisation de leur patrimoine.

La mise en place de ce réseau contribue ainsi au **dynamisme croissant de la charte forestière des Bonnevaux**, à l'instar de sa voisine des Chambaran. Territoires traditionnellement peu forestiers (moins de 25% de surface forestière, inférieur à la moyenne rhône-alpine), il est tout à fait remarquable de constater l'émergence de telles actions. Gage pour le futur que celles-ci contribueront de plus belle à asseoir la légitimité de la filière forêt-bois comme vecteur de développement local et d'aménagement du territoire.



# A COTE

## A COTE | AIN

### **De l'aménagement à la commercialisation, la validation du programme annuel de coupes**

Afin d'exposer les modifications concernant la procédure de présentation et de validation du programme annuel de coupes, et de spécifier les points d'attention aux élus de l'Ain, l'association des Communes forestières de l'Ain, en partenariat avec l'Office national des forêts, a organisé une soirée d'échanges le 25 février 2016 à la salle de l'Eden à Nantua.

[Lire la suite](#)

### **La mise en place de l'observatoire forestier des montagnes de l'Ain**

La connaissance de la ressource forestière et de son évolution est un élément primordial dans les orientations politiques d'un territoire, Dans cette optique, le Conseil départemental de l'Ain a financé, en 2015, la mise en place d'un observatoire forestier des montagnes de l'Ain.

[Lire la suite](#)

## A COTE | ALLIER

### **Les élus locaux de l'Allier ont impulsé la création de l'Association départementale des Communes forestières**

Les élus de l'Allier ont montré leur détermination à prendre en main les enjeux forestiers du département, en créant, le 2 février 2015, l'association des Communes forestières de l'Allier, permettant ainsi une meilleure représentation auprès des diverses instances départementales et élus départementaux.

[Lire la suite](#)

## A COTE | ARDECHE

### **Voiries communales et chantiers forestiers : une rencontre entre élus et acteurs forestiers pour plus de concertation**

Une table ronde a permis aux élus et professionnels de la filière bois d'échanger autour de l'utilisation des voiries communales lors des chantiers forestiers et de mettre en lumière les attentes et besoins de chacun.

[Lire la suite](#)

## **La Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche se lance dans un vaste programme de mobilisation foncière forestière aux côtés de l'Union régionale des Communes forestières Rhône-Alpes et de la SAFER Rhône-Alpes**

Suite à la candidature du projet Symbiose portée par l'Union régionale des Communes forestières de Rhône-Alpes aux côtés de 13 autres partenaires, une convention vient d'être signée avec la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche, point de départ à l'action de mobilisation foncière forestière prévue sur son territoire pour les 3 années à venir.

[Lire la suite](#)

## **Les Communes forestières Massif Central se mobilisent**

L'assemblée générale du Comité Massif Central des Communes forestières s'est tenue le 11 janvier 2016 à Lempdes (63). Au programme : désignation d'un nouveau bureau, changement de nom pour devenir les Communes forestières massif Central, rappel des actions menées et rencontre avec le CGET et le GIP.

[Lire la suite](#)

## **A COTE | DROME**

### **Pourquoi se mobiliser pour la filière forêt-bois aux-côtés des Communes forestières ?**

L'ensemble des activités et des bénéfices liés à la forêt et au bois font l'objet d'intérêts croissants de la part des politiques et plus globalement de notre société. Les élus locaux, en tant qu'aménageurs du territoire et décideurs, ont donc un rôle à jouer pour faire de la filière forêt-bois un facteur de développement territorial.

[Lire la suite](#)

## **A COTE | HAUTE-LOIRE**

### **Nord de la Haute-Loire : à la recherche d'outils d'amélioration de l'utilisation de la voirie forestière**

L'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes anime une concertation élus-exploitants pour améliorer l'utilisation de la voirie forestière, en partenariat avec le PNR du Livradois-Forez et Auvergne PromoBois.

[Lire la suite](#)



## A COTE | HAUTE-SAVOIE

### Assemblée générale de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie

Plus de 60 élus étaient présents à l'assemblée générale de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie qui s'est déroulée à Magland, vendredi 15 avril 2016. L'occasion de dresser le bilan de l'année 2015, d'examiner les actions et les projets porteurs de développement.

[Lire la suite](#)

## A COTE | PUY-DE-DOME

### Une démarche commune en faveur de l'exploitation des chaufferies bois-énergie

L'appel à manifestation d'intérêt MAGMA vise à développer de nouveaux outils pour optimiser les prestations liées à l'exploitation des chaufferies bois-énergie. Suite à un appel à candidatures lancé en janvier 2015, ce sont aujourd'hui 9 collectivités de l'arrondissement d'Ambert qui ont choisi de s'unir autour d'une démarche commune.

[Lire la suite](#)

## A COTE | SAVOIE

### Exploitation forestière par traction animale, faisabilité technique et enjeux

Le 18 mai dernier, les associations des Communes forestières de Savoie et Haute-Savoie en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Chambéry métropole, la Commune de St Jean d'Arvey et l'Office National des Forêts, ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Exploitation forestière par traction animale, faisabilité technique et enjeux ».

[Lire la suite](#)

Le Réseau est animé par

**l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes**

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République 73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22 | Mail : [auvergnerhonealpes@communesforestieres.org](mailto:auvergnerhonealpes@communesforestieres.org)

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

